



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bateaux de pêche

Question écrite n° 71698

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer au sujet de l'affaire du Bugaled Breizh. Plus de dix-huit mois après le naufrage du chalutier breton, les circonstances de cet accident n'ont toujours pas été réellement identifiées, même s'il apparaît depuis peu que la thèse selon laquelle un sous-marin, en manoeuvre à proximité du lieu du drame, serait impliqué dans le naufrage semble accréditée. Il souhaiterait savoir quelles mesures il compte prendre pour faire en sorte, d'une part, que toute la lumière soit enfin faite sur ce naufrage et, d'autre part, que les responsabilités soient déterminées.

Texte de la réponse

Le bureau enquête et accident (BEA) mer a ouvert une enquête technique et administrative après le naufrage du Bugaled Breizh pour déterminer les causes de cet accident et s'il y a lieu d'établir des recommandations de sécurité pour en éviter la répétition. Ce travail s'effectue parallèlement, mais indépendamment, de l'enquête judiciaire ouverte par le tribunal de grande instance de Quimper. Les investigations ont porté sur la stabilité, le train de pêche, la structure des déformations, les possibilités d'envahissement du navire. L'hypothèse de collision avec un navire de surface ou un sous-marin a été écartée. En l'absence de tout témoignage, ces investigations sont complexes : elles reposent sur des analyses métallurgiques, des calculs de structure ou de stabilité. Elles ne sont pas terminées, certains points nécessitant des compléments d'analyse.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71698

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7538

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9309